

Image not found or type unknown



## travaux dans la cour

Par **cleo78**, le **04/03/2020** à **10:53**

il y a une cour avec une partie comportant une partie fleurie avec un mur.

ce mur vient de tomber cet hiver, les copropriétaires qui habitent au rez de chaussée et n'ont pas accée à cette cour doivent contribuer aux frais de réparation de ce mur

merci pour votre réponse

Par **youris**, le **04/03/2020** à **13:08**

bonjour,

vous deviez vérifier dans votre règlement de copropriété, quel est le statut de ce mur, si c'est une partie commune, ce sont des charges communes générales donc les tantièmes qui doivent s'appliquer.

salutations